

Communiqué de presse

Non, il ne faut pas construire la thalassothérapie de Larmor-Plage!

Dans un entretien à Ouest-France du 12 février 2025*, M.Valton fait valoir quelques-uns de ses arguments en faveur de la construction pour construire un complexe de thalassothérapie, en bord de mer sur un terrain cultivé, de près de 10 000M2 de plancher, de 130mètres de long, de 15 mètres de hauteur et de 60mètres de large.

Les arguments développés par M.Valton sont en contradiction avec l'intérêt écologique, économique et social de notre territoire. Le collectif Thalasso y répond point par point

Question 1 (de Ouest-France) : Le projet de thalassothérapie, près du centre nautique de Kerguelen, verra-t-il le jour ?

PV : « ...l'opérateur n'a pas abandonné le projet, même si la conjoncture économique n'est plus aussi favorable que début 2021, lorsque j'ai signé le permis de construire. Il faut trouver des financements, et c'est compliqué....

COLLECTIF STOP THALASSO : Effectivement, au vu des résultats nets des 3 établissements déjà détenus par le porteur du projet qui sont négatifs et en chute libre depuis 2021 (et avec des marges de plus en plus étroites), on peut se poser la question du retour sur investissement et de la viabilité aujourd'hui d'un nouvel établissement de Thalasso.

Que deviendra un tel établissement en cas de faillite ? Une nouvelle charge pour la collectivité ? un bâtiment sans rapport avec l'activité nautique ?

Question 2: La commune a-t-elle réellement besoin de cet équipement ?

PV : « ..nous avons besoin d'un outil structurant supplémentaire, avec de l'hôtellerie (130 chambres sont prévues). La thalasso, c'est 80 emplois dès son ouverture. Pour une petite commune comme la nôtre vivant du tourisme, ce n'est pas rien. C'est aussi un équipement qui disposera d'une piscine, dont les élèves de la commune pourraient, éventuellement, profiter.. »

COLLECTIF STOP THALASSO : Le besoin hôtelier en hôtels 4 étoiles est déjà satisfait. Larmor-Plage compte déjà un nombre suffisant de chambres d'hôtel, et un nouvel établissement de 42 chambres ouvrira en 2026 soit plus de 90 chambres 4 étoiles en tout. Depuis fin 2018 et pendant 12 ans, Larmor-Plage porte le label « *Station classée de tourisme* », la plus haute des distinctions, une qualification qui vient remplacer le titre de « *station balnéaire* ». Pourquoi aller chercher plus ?

Ne vaut il pas mieux essayer de préserver et améliorer les d'espaces naturels remarquables tel que Kerguelen ce qui va dans le sens d'un tourisme durable et éco-responsable. Il faut éviter le sur-tourisme dont de nombreuses villes reviennent en ce moment dans l'Europe entière.

- Les 80 emplois :

L'argument de l'emploi est entendable, mais il n'est pertinent que selon le prix à payer pour la collectivité (coût des aménagements, dégradation environnementale, prix bradé du terrain), selon la qualité des emplois

(précarité, saisonnalité, salaires) selon les problèmes posés (tension sur ce marché du travail hôtellerie/restauration, question du logement ?). Est-ce que ce sont ces emplois que nous voulons ou voulons nous consacrer nos marges de manœuvres pour aider la création d'emplois plus "durables" et plus utiles socialement ?

- Piscine pour les scolaires :

Actuellement , aucune Thalasso ne reçoit de scolaire. Et comment faire cohabiter les deux publics (clients ayant payé 1200€ la semaine à la recherche de calme et de tranquillité) et une population scolaire ? De plus, les piscines municipales offrent des conditions de services et de sécurité spécifiques. Sont-elles prévues par l'opérateur ? Celui-ci est-il seulement au courant de cette proposition ? Qui prendrait en charge le surcoût engendré : serait-ce les familles ou la collectivité ?

Cette annonce n'est-elle pas qu'un argument de façade pour tenter de légitimer le projet ?

Question 3 : La thalasso ne fera-t-elle pas doublon avec le centre Séquoia Bien-être, qui ouvrira un hôtel avec 42 chambres en 2026 ?

PV : « ... Non. Les deux porteurs de projet se sont rencontrés à mon initiative. Il n'y a pas de concurrence entre les deux établissements ... »

COLLECTIF STOP THALASSO : Dans un secteur aussi concurrentiel que celui du bien-être, il paraît difficile d'imaginer l'absence totale de concurrence à long terme. À ce jour, cette question ne se pose pas, puisque les établissements en projet ne sont pas encore en activité. Cependant, leur ouverture entraînera inévitablement une dynamique concurrentielle, qu'il serait illusoire d'ignorer.

Question 4 : Un tel projet est-il souhaitable d'un point de vue environnemental ?

PV : « ... Est-on certain que la thalassothérapie sera plus néfaste pour l'environnement que l'agriculteur exploitant actuellement le champ ? Hormis le bâtiment, il n'y aura pas d'artificialisation des sols. Des arbres vont être plantés, l'équipement sera parfaitement intégré dans l'environnement... »

COLLECTIF STOP THALASSO : Actuellement le champ est exploité pour de la production céréalière ou fourragère. Si elle est principalement conventionnelle, les propos tenus sont passablement accusateur pour l'agriculteur : son activité serait plus polluante que des centaines de milliers de tonnes de béton, une destruction paysagère, le pompage et le rejet de millions de M3 d'eau de mer, une consommation énergétique énorme, etc.. ? Une telle affirmation n'est-elle pas une marque de mépris envers l'agriculteur ?

Est-ce que ce sont des citoyens qui veulent préserver des terres agricoles en proximité des zones urbaines en améliorant la qualité de l'agriculture ou ceux qui veulent les en expulser en accusant les agriculteurs de mal travailler qui sont irresponsables par rapport à leur territoire ?

- Artificialisation des sols

La construction d'un bâtiment, quelle que soit son envergure – et celui-ci est de grande taille – constitue une artificialisation des sols. Détruire un espace agricole au profit du béton, pour le plaisir et la détente de quelques-uns est un choix qui va à l'encontre des impératifs écologiques actuels.

De plus, M.Valton oublie de mentionner tous les réaménagements autour du bâtiment : infrastructures routières, parkings, bâtiments annexes, évacuation des eaux pluviales et des eaux usées à la charge des contribuables...

Planter des arbres n'évacue pas le problème de l'artificialisation des sols qui conduit aux phénomènes d'inondations qui ont durement frappé plusieurs régions.

Question 5 : L'opposition au projet reste forte...

PV : « ...Je respecte la position de chacun. Le collectif Stop Thalasso considère que l'on ne peut plus bétonner le littoral. Personnellement, je pense que l'on ne peut pas interdire aux gens de vivre en bord de mer... »

COLLECTIF STOP THALASSO : Nous réaffirmons notre opposition à ce projet qui ne répond ni aux besoins de la population, ni aux enjeux environnementaux, et qui met en péril des terres agricoles et le littoral de Larmor-Plage.

Effectivement "[...] on ne peut pas interdire aux gens de vivre en bord de mer." Mais de quels gens parle-t-on alors que les difficultés de logement sont de plus en plus prégnantes sur toute l'agglomération ? Il s'agit plutôt de la privatisation d'un terrain appartenant à la communauté et cédé à vil prix pour qu'une population aisée s'approprie cette partie de la côte qui est un bien commun accessible à tous et apprécié des habitants du territoire

La vente de ce terrain appartenant à Lorient Agglomération (et donc à ses habitants) interroge : céder un bien public pour seulement 53 € le m² alors que sa valeur réelle se situe entre 900 et 1 000 € est un cadeau fait à une entreprise privée, pour favoriser son implantation, en bradant le bien de la collectivité c'est à dire nous tous . En réalité nous utilisons nos marges de manœuvres pour favoriser l'installation d'un équipement nuisible au territoire. Et ensuite nous dépenserons autant pour réparer les dégâts environnementaux que nos décideurs auront eux-mêmes causés.

Question 6 : Malgré l'érosion côtière et la montée du niveau de la mer ?

PV : « ...On est soucieux de ces problématiques, on les prend en compte. On ne lance pas un chantier en bord de mer sans avoir fait une étude de houle. On va prochainement redessiner les cartes des zones inondables afin de s'adapter. Après, à long terme, on sait qu'en cas d'élévation du niveau de la mer d'un mètre, la moitié de la commune sera impactée... »

COLLECTIF STOP THALASSO :

Pourtant on lance ce projet proche d'une zone d'intérêt écologique sans aucune étude d'impact, le Préfet de région ayant dispensé l'opérateur d'en faire une. Comment peut-on donner un permis de construire sur son territoire pour un tel équipement sans cette étude préalable ? Est ce responsable ?

Le réseau de pompage et de rejet sera implanté dans la zone dunaire, directement exposée à la houle et en première ligne face à l'érosion côtière. Ce choix soulève de sérieuses interrogations quant à la pérennité du projet et à ses conséquences environnementales. L'autorisation de ces travaux dépend de l'Etat (préfet), que nous avons alerté à plusieurs reprises, notamment par notre lettre ouverte du 26/09/24. Nous espérons que le préfet ne délivrera pas cette autorisation quand elle sera déposée.

Face à l'accélération de la montée des eaux, confirmée par des études scientifiques, la base nautique et de loisirs de Kerguelen risque d'être impactée.

- Un risque de submersion reconnu...mais ignoré : "la moitié de la commune sera impactée."

Le maire reconnaît lui-même que la moitié de la commune est menacée par la montée du niveau de la mer, mais cela ne l'empêche pas de soutenir un projet en bord de littoral. Cette contradiction est inquiétante et pose la question de la responsabilité à long terme face aux risques climatiques.

En effet, la thalassothérapie située un peu en hauteur ne risque pas d'être inondée. Par contre l'artificialisation des sols qu'elle implique renforcera le risque pour tout ce qui est situé en aval, c'est à dire sur la ZNIEFF, Zone naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique de Kerguelen, ainsi que sur le village du Moustoir , déjà envahi par la mer en 1922 et 1950 .

On peut mesurer les risques pris en prenant exemple sur Treffiagat (Finistère), où sept habitations menacées par la submersion marine ont été rachetées et détruites pour un coût de trois millions d'euros supporté par la Communauté de communes. L'artificialisation en amont de la zone habitée, les travaux de pompage et de rejet, l'augmentation des trafics et circulations, etc., favoriseront les risques d'inondation en aval de la thalassothérapie. Souhaite-t-on faire payer aux habitants de Larmor et de l'agglomération l'éventualité de

dégâts aussi important qu'à Treffiagat ? On voit déjà les dégâts sur l'enrochement devant l'hôtel des Mouettes ou sur la plage de Kerpape....

Pour toutes ces raisons le collectif reste opposé à ce projet et réunit 22 000 pétitionnaires, 4 à 500 manifestants 2 ou 3 fois par an et 50 à 80 protestataires à chaque réunion du Conseil d'agglomération. Allons-nous être enfin entendus ?

Collectif Stop thalasso:

Le collectif STOP THALASSO

Contact : stopthalasso@disroot.org

06 13 46 42 72

06 72 17 70 39